



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

étudiants

Question écrite n° 117662

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes, sur la sécurité des stages des étudiants français. En effet, le drame des deux étudiantes françaises assassinées en Argentine a montré que ces voyages d'études ou stages de scolarité peuvent présenter de très réels dangers et même avoir une issue fatale, quand ils ne sont pas suffisamment préparés et sécurisés, ces voyages peuvent donner lieu à des risques non mesurés tant pour les étudiants que pour les universités ou les organismes organisateurs. Ces organisations de voyages doivent être effectuées avec un véritable professionnalisme et en liaison avec nos représentants diplomatiques : aller dans certains pays n'est pas un tourisme comme les autres, surtout pour des étudiantes qui partent parfois sans réelle préparation, si ce n'est une connaissance livresque des pays d'accueil souvent lointains. Le drame de ce début août en Argentine devrait donner lieu à une réflexion interministérielle sur ce sujet, dans les mois à venir, pour prévenir une telle situation. Il lui demande donc de lui indiquer ce qu'il compte entreprendre en ce domaine.

Texte de la réponse

La rubrique « Conseils aux voyageurs » du site Internet de ce ministère, France Diplomatie (www.diplomatie.gouv.fr), permet aux jeunes nationaux devant effectuer une mobilité à l'étranger d'avoir accès à des informations détaillées sur les pays dans lesquels ils comptent se rendre. Cette rubrique, mise à jour régulièrement, permet de prendre connaissance des conditions de sécurité en ce qui concerne les risques liés à la délinquance locale, l'état des transports aériens, ferroviaires ou routiers et les risques naturels. À partir de cette même rubrique « Conseils aux voyageurs » le centre de crise du ministère des affaires étrangères et européennes a conçu, après concertation avec la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), un portail Internet dénommé « Ariane » qui permet aux Français qui le souhaitent de déclarer gratuitement et facilement leurs déplacements à l'étranger. Par l'intermédiaire de ce portail, les usagers peuvent signaler leurs coordonnées à l'étranger : lieux de séjours, téléphone portable permettant ainsi de les joindre. Les intéressés ont également la possibilité de désigner un référent en France que le centre de crise peut contacter en cas d'urgence. En cas de crise ou de catastrophe climatique, Ariane permet de recenser rapidement l'ensemble des utilisateurs de ce dispositif et de les joindre dans l'hypothèse où des secours sont organisés. Pour les jeunes nationaux qui séjournent à l'étranger sur une période de plus de six mois, les indications mentionnées sur le site Internet du ministère des affaires étrangères et européennes engagent les personnes concernées à s'inscrire au registre des Français de l'étranger, même si cette démarche n'est pas obligatoire. Ce faisant les personnes inscrites sur ce registre sont connues de nos services consulaires qui peuvent leur apporter assistance en cas de besoin. Au-delà, le recensement de toutes les mobilités de jeunes nationaux vers l'étranger est difficilement réalisable vu son ampleur. De plus, beaucoup de ces mobilités ne s'inscrivent pas dans le cadre d'accords interétablissements généralement connus des ambassades. Cette hypothèse induit que les étudiants eux-mêmes se manifestent auprès de nos postes diplomatiques. Les services du ministère des affaires étrangères et européennes restent toutefois particulièrement attentifs à la situation de nos jeunes compatriotes qui effectuent un parcours d'études ou un stage à l'étranger dès lors que la présence de ces étudiants leur est signalée. Le

ministère des affaires étrangères et européennes adressera prochainement une lettre aux présidents des conférences d'établissements (conférence des présidents d'université, conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs, conférence des grandes écoles) les invitant à sensibiliser leurs établissements membres à la nécessité pour leurs étudiants de prendre connaissance des conseils de sécurité figurant sur le site Internet France Diplomatie et à inciter leurs étudiants à s'inscrire en ligne sur le portail Ariane.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 117662

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 septembre 2011, page 9669

Réponse publiée le : 13 décembre 2011, page 13035